

MÉMOIRE

Consultations prébudgétaires
2024-2025



**COL
LEC
TIF**

PRÉSENTÉ PAR : Collectif des entreprises
d'insertion du Québec

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les 45 entreprises d'insertion membres du Collectif des entreprises d'insertion du Québec (CEIQ).

Nous soulignons l'apport du millier d'employés des entreprises d'insertion qui font la différence chaque jour dans la vie des 3 000 travailleurs en formation accueillis annuellement. En les appuyant dans leur processus d'intégration sociale et professionnelle, les entreprises d'insertion leur permettent d'acquérir un avenir plus satisfaisant. Grâce à la participation de tous ces acteurs, nous avons réussi à rédiger une mémoire à l'image de notre réseau et avoir une vision globale de notre milieu qui oriente nos recommandations.

RENSEIGNEMENTS

Collectif des entreprises d'insertion du Québec (CEIQ)

4100, rue André-Laurendeau, bureau 200

Montréal (Québec) H1Y 3N6

514 270-4905

ceiq@collectif.qc.ca

www.collectif.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	04
LE COLLECTIF DES ENTREPRISES D'INSERTION DU QUÉBEC (CEIQ)	05
LES ENTREPRISES D'INSERTION	06
LE NÉCESSAIRE RÉINVESTISSEMENT DANS LES SERVICES PUBLICS D'EMPLOI.	07
SOUTENIR ET FINANCER L'INNOVATION.	08
L'EXTENSION DU PROGRAMME DE REVENU DE BASE.	09
L'ACCÈS AU FINANCEMENT POUR LES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE	10
NOS RECOMMANDATIONS	11
LISTE DES MEMBRES	12

INTRODUCTION

Le Collectif des entreprises d'insertion du Québec (CEIQ) est convaincu de l'importance de participer à la consultation prébudgétaire 2024-2025. Le Québec traverse actuellement une situation sans précédent en matière d'emploi. Les impacts négatifs des pénuries de main-d'œuvre sur le développement économique des régions sont unanimement reconnus par les divers acteurs de la société civile (employeurs, syndicats, organismes communautaires, etc.).

L'augmentation de la participation au marché du travail d'un plus grand nombre de personnes est un enjeu incontournable pour la société québécoise. Cependant, les défis pour y parvenir sont de taille. Le marché du travail devient de plus en plus complexe, tandis que les bassins de main-d'œuvre sans emploi présentent des besoins de plus en plus importants et criants pour leur permettre d'y accéder. Le Québec doit faire des choix financiers judicieux, et réinvestir pour permettre à un plus grand nombre de personnes d'intégrer le marché du travail.

Nous estimons qu'il est très pertinent d'enrichir cette consultation en partageant notre vision, en proposant des pistes de réflexion et nos solutions. Les entreprises d'insertion, membres du CEIQ, jouent un rôle essentiel dans la lutte contre l'exclusion. Grâce à leurs actions, des milliers de personnes éloignées de l'emploi acquièrent leur autonomie, développent des compétences et accèdent aux marchés du travail.

Nous possédons une expertise terrain en adaptation de la main-d'œuvre et une connaissance approfondie des clientèles les plus marginalisées. Cette expertise, nous permettant d'avoir une vision éclairée sur la problématique de l'insertion en emploi. Nos propositions et nos différentes pistes de solution présentées dans ce mémoire sont le fruit de la lecture et de l'analyse de terrain des divers intervenant.es qui travaillent chaque jour auprès des personnes éloignées du marché du travail, ce qui nous permet de faire des propositions originales.

Dans ce document, nous concentrerons nos commentaires et nos recommandations sur les questions liées à notre champ d'expertise, à savoir l'adaptation de la main-d'œuvre, en mettant en avant les contributions possibles des entreprises d'insertion.

PRÉSENTATION : LE COLLECTIF DES ENTREPRISES D'INSERTION DU QUÉBEC (CEIQ)

Le CEIQ est le regroupement des entreprises d'insertion du Québec. Il a pour vision d'être la référence incontournable en insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de vulnérabilité.

Sa mission : Soutenir l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de vulnérabilité et contribuer à l'essor des entreprises d'insertion et de leur modèle unique.

Nos valeurs :

SOLIDARITÉ	Faire preuve d'engagement et être solidaire entre membres et envers le CEIQ, la MFEIQ et les partenaires des entreprises d'insertion.
RESPECT	Agir avec respect auprès des personnes en situation de vulnérabilité, de nos membres et de nos partenaires.
ÉQUITÉ	Assurer un traitement équitable des membres, des employés et des participants.
LEADERSHIP COLLABORATIF	Être un leader rassembleur, favoriser le partage et utiliser la collaboration comme levier.
INTÉGRITÉ	Faire preuve d'honnêteté, de transparence et procéder à des choix éthiques.

Le Collectif des entreprises d'insertion du Québec, c'est :

- 45 entreprises d'insertion présentes dans 13 régions.
- Plus de 3000 personnes en formation annuellement.
- 34 domaines d'apprentissage.
- Un taux d'insertion en emploi et de retour aux études des finissants de 79%
- Près de 2000 employé.es permanent.es
- Plus de 140M\$ en chiffre d'affaires global
- 9 secteurs d'activités économiques (agriculture, alimentation, commerce au détail, culturel, manufacturier, services, tourisme, travail de bureau et service à la clientèle).
- 21 entreprises d'insertion offrent des formations certifiées

Liste des membres du Collectif des entreprises d'insertion du Québec disponible en annexe de ce document.

LES ENTREPRISES D'INSERTION

Les membres du CEIQ sont de véritables entreprises dont la mission principale est l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées du marché du travail. Elles sont des organismes à but non lucratif. En tant qu'entreprises d'économie sociale, elles se consacrent à la production de biens ou de services, utilisant l'entreprise réelle comme un moyen de formation et d'intégration sur le marché du travail pour les personnes particulièrement défavorisées sur le plan de l'emploi.

Chaque année, les entreprises d'insertion accueillent plus de 3 000 travailleurs en formation. De manière générale, le profil de ces individus est :

- 53,26% ont moins de 35 ans
- 59,96% n'ont pas fait leurs études secondaires
- 23,46% ont une scolarité non reconnue au Québec
- 60,74% sont des personnes immigrantes
- 69,1% des travailleur.ses en formation ont terminé leur parcours
- 74,83% des finissant.es ont intégré un emploi
- 6,84% des finissant.es sont de retour aux études
- 71,67% se sont maintenus en emploi ou aux études après un an

Pour les travailleur.ses en formation intégrer un parcours dans une entreprise d'insertion cela signifie :

- S'intégrer dans un milieu de travail
- Occuper une place comme travailleur.se
- Jouer un rôle actif dans sa communauté
- Apprendre un métier
- Développer des habitudes et des attitudes favorables à leur insertion sociale et professionnelle
- Vivre une expérience positive de travail

Le nécessaire réinvestissement dans les services publics d'emplois

La situation sur le marché du travail au Québec est actuellement sans précédent. Dans la grande majorité des régions, les pénuries de main-d'œuvre représentent un obstacle croissant au développement économique des territoires. Paradoxalement, pour un nombre important de citoyens, l'accès à un emploi demeure un défi majeur. L'incapacité de certain.es citoyen.nes à accéder à un emploi a des conséquences négatives évidentes, tant sur le niveau de pauvreté que sur le niveau d'exclusion sociale que de la cohésion de notre société.

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a d'ailleurs clairement identifié cet enjeu dans son plan d'action des services publics d'emploi 2023-2024. L'une des six orientations retenues était de rejoindre des bassins de clientèles sous-représentées sur le marché du travail et d'adapter les services pour répondre à leurs besoins particuliers.

Les organismes communautaires spécialisés en emploi, dont font partie les entreprises d'insertion, sont particulièrement bien positionnées pour intégrer les personnes éloignées du marché du travail et les accompagner vers l'emploi. De nombreux organismes communautaires travaillent en partenariat avec Service-Québec pour relever les défis d'insertion et d'intégration de ces clientèles. Ces organisations contribuent à plus de soixante-dix pour cent à l'atteinte des cibles de Service Québec. Leur contribution est donc incontournable pour permettre l'augmentation de la participation au marché du travail d'un plus grand nombre de personnes.

Les services offerts par ces organisations sont rendus possibles grâce à des ententes avec Service-Québec, notamment par le biais du Fonds du marché du travail. Ce fonds est financé à 32% par le gouvernement du Québec et à 68% par des transferts fédéraux, principalement via l'entente sur le développement du marché du travail et l'entente sur le développement de la main-d'œuvre. Cependant, l'échéance et le non-renouvellement de certaines bonifications des dernières années à l'entente sur le développement de la main-d'œuvre risquent d'entraîner une diminution significative des services dans les différents services publics d'emploi.

Dans le contexte économique actuel, il est impératif que le gouvernement du Québec accorde les crédits nécessaires pour que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale dispose de la capacité financière nécessaire afin de maintenir la qualité et la quantité des services d'emplois. Cet enjeu central réunit à la fois le service aux citoyens et le développement économique, et demeure un incontournable pour maintenir la cohésion sociale.

Recommandations 1:

Il est recommandé que le gouvernement du Québec accorde les crédits nécessaires pour que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ait la capacité financière de maintenir la qualité et la quantité des publics services d'emploi.

SOUTENIR ET FINANCER L'INNOVATION SOCIALE

Nous sommes convaincus que de permettre l'innovation par l'association de chercheurs aux intervenants terrain pour adapter les programmes aux profils des clientèles est un gage de succès. Dans un tel contexte, l'adaptation de la main-d'œuvre, plus particulièrement des personnes éloignées, de plus en plus éloignées du marché du travail, devient une des solutions porteuses.

Recommandations 2:

Accorder au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie le crédit nécessaire pour développer des subventions équivalentes aux crédits d'impôt disponibles pour les entreprises traditionnelles afin de favoriser les investissements dans la recherche et le développement par les entreprises d'économie sociale.

Nous croyons que des investissements majeurs dans ce domaine seraient profitables pour les instances publiques. Un grand nombre de personnes en situation de précarité et vivant dans la pauvreté pourrait bénéficier de cette opportunité et verrait leur situation économique améliorée.

En tant que société, nous devons effectuer des choix, cela veut dire offrir des services mieux adaptés et permettant ainsi de répondre aux exigences des employeurs. Malheureusement en raison de leur forme juridique (OBNL, OB) les entreprises d'insertion n'ont malheureusement pas accès au programme de recherche et développement. L'établissement de subventions équivalentes aux crédits d'impôt alloués aux entreprises traditionnelles constitue une mesure stratégique pour l'adaptation.

Nous sommes convaincus que les services d'emploi, plus particulièrement ceux qui permettent l'amélioration des compétences professionnelles, tout en assurant un accompagnement psychosocial personnalisé, comme celui offert dans le cadre des entreprises d'insertion, devraient être offerts à l'ensemble des citoyens qui éprouvent des difficultés à intégrer le marché du travail. Ces services devraient être offerts aux individus en fonction de leurs besoins et non pas en fonction de leur statut économique.

Nous croyons que l'offre de services des mesures d'employabilité de longue durée permettant l'amélioration des compétences devrait être bonifiée et valorisée. Il est évident que l'amélioration des qualifications et des compétences génériques et techniques des personnes est l'investissement le plus rentable pour une meilleure société.

Ces formations qualifiantes permettent aux individus d'accéder à un emploi durable et devraient être privilégiées à une approche de mise à l'emploi rapide et de court terme. Elles permettent surtout d'acquérir des notions importantes sur lesquelles les personnes pourront s'appuyer pour progresser dans leur parcours professionnel futur.

Recommandations 3 :

Développer des sources de financement pour les projets d'innovation sociale qui permettent aux organisations œuvrant en adaptation de la main-d'œuvre d'expérimenter des nouvelles approches adaptées aux clientèles à risque de pauvreté persistante.

Des formations alternatives, permettant aux individus d'améliorer leurs compétences et leurs connaissances, bénéficient d'une reconnaissance formelle du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ou du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale via le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT). C'est le cas dans plusieurs entreprises d'insertion. Il serait opportun de s'inspirer de ces initiatives qui ont déjà démontré leur efficacité et leur rentabilité.

L'EXTENSION DU PROGRAMME DE REVENU DE BASE

Depuis le 1er janvier 2023, le gouvernement du Québec a instauré le Programme de revenu de base, destiné aux individus confrontés à des contraintes sévères à l'emploi.

L'admissibilité à ce programme est soumise à certains critères, à savoir :

- Les personnes déjà bénéficiaires du programme de solidarité sociale.
- Avoir des contraintes sévères à l'emploi pendant au moins 66 mois au cours des 72 derniers mois.

Cette initiative comprend une prestation visant à mieux couvrir les besoins de base, tout en offrant une plus grande souplesse quant aux revenus de travail et aux avoirs liquides autorisés. Cependant, seuls 30% des bénéficiaires de l'aide sociale remplissent les conditions d'admissibilité à ce programme.

Le CEIQ est d'avis que l'extension du programme de revenu de base à l'ensemble des bénéficiaires de l'aide sociale constituerait une mesure efficace pour lutter contre la pauvreté. Il convient de rappeler que, pour les personnes au programme d'aide sociale, les prestations actuelles ne couvrent à peine la moitié de leurs besoins de base. Le collectif est persuadé que le faible niveau de revenus des personnes bénéficiaires de l'aide sociale est en soi un facteur d'exclusion et de marginalisation, représentant un obstacle majeur à leur réinsertion sociale. De nombreux individus éprouvent des difficultés à se déplacer et à accéder à des soins et services sociaux fondamentaux. Leur santé physique et mentale est menacée, et leur droit à un niveau de vie décent est entravé.

Recommandations 4:

Il est recommandé que le gouvernement du Québec accorde les crédits nécessaires pour que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ait la capacité de permettre l'extension des revenus de base à l'ensemble des bénéficiaires de l'aide sociale.

Le CEIQ soutient que toute personne bénéficiant de l'aide sociale devrait recevoir un montant minimal permettant de subvenir à au moins 80 % de la mesure du panier de consommation (MPC), et estime que l'extension du programme de revenu de base à l'ensemble des personnes assistées sociales serait une manière efficace d'atteindre cet objectif.

L'ACCÈS AU FINANCEMENT POUR LES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE

Les entreprises d'économie sociale sont particulièrement indiquées pour intégrer les personnes éloignées du marché du travail et les accompagner vers l'emploi. De nombreuses entreprises collectives œuvrant à l'insertion, dont les entreprises d'insertion, les entreprises adaptées et les organismes spécialisés en employabilité utilisent leur volet commercial pour financer un certain nombre d'activités liées à leur mission d'insertion.

Dans le cas des entreprises d'insertion, le réinvestissement est une obligation enchâssée dans les critères qui permettent à ces dernières de conserver le statut d'entreprise d'insertion. Il est donc profitable à l'état québécois que ces organisations aient accès aux capitaux nécessaires pour leur permettre de se développer et faire croître leur activité commerciale.

Toutefois, le statut d'organisme à but non lucratif ou d'organisme de bienfaisances a toujours créé un certain nombre d'obstacles à l'obtention du financement et du développement de nos activités commerciales.

Heureusement, au cours des dernières années, des outils financiers ont été mis en place, spécifiquement pour contrer ces obstacles. Plus particulièrement, la Fiducie du chantier de l'économie sociale et le Réseau d'investissement social du Québec ont su développer des outils financiers qui ont permis à de nombreuses entreprises d'économie sociale d'accéder à un financement adapté à leurs réalités.

Recommandations 6 :

Il est recommandé que le gouvernement du Québec accorde les crédits nécessaires pour financer un fonds de résilience à la hauteur de 10 M\$ qui permettrait aux entreprises d'économie sociale de poursuivre leur adaptation à la nouvelle réalité économique

La Fiducie du chantier de l'économie sociale vise à la création d'un fonds de fonds afin de mobiliser des capitaux publics et privés pour doter l'écosystème d'une source de capital abordable permettant de favoriser l'émergence d'outils financiers à fort impact social, répondant aux besoins multiples et adaptés aux réalités des entreprises d'économie sociale et des organismes communautaires. De son côté, le Réseau d'investissement social du Québec travaille à la mise en place du fonds résilience qui permettrait aux entreprises de poursuivre leur adaptation à la nouvelle réalité économique, c'est-à-dire : accroissement des taux d'intérêt, diminution du pouvoir d'achat, rareté de la main-d'œuvre, vieillissement de la population. Ce fonds s'adresserait notamment aux entreprises d'économie sociale qui ont fortement été éprouvées par la pandémie.

En résumé, le financement en économie sociale est essentiel pour concilier les objectifs sociaux et économiques de ces entreprises. Il leur donne les moyens de créer un impact positif, d'innover et de

Recommandations 5 :

Il est recommandé que le gouvernement du Québec accorde les crédits nécessaires pour capitaliser un fonds de fonds à la hauteur de 100 M\$ au sein de la Fiducie du chantier de l'économie sociale pour soutenir les outils financiers émergents dans l'écosystème de la finance solidaire

contribuer de manière significative au bien-être des communautés où elles évoluent. Les outils proposer seront, selon nous, un atout majeur pour les organismes d'économie sociale.

NOS RECOMMANDATIONS :

1. Il est recommandé que le gouvernement du Québec accorde les crédits nécessaires pour que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ait la capacité financière de maintenir la qualité et la quantité des services d'emplois.
2. Accorder au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie les crédits nécessaires pour développer des subventions équivalant aux crédits d'impôt disponibles pour les entreprises traditionnelles afin de favoriser les investissements dans la recherche et le développement par les entreprises d'économie sociale.
3. Développer des sources de financement pour les projets d'innovation sociale qui permettent aux organisations œuvrant en adaptation de la main-d'œuvre d'expérimenter de nouvelles approches adaptées aux clientèles à risque de pauvreté persistante.
4. Il est recommandé que le gouvernement du Québec accorde les crédits nécessaires pour que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ait la capacité de permettre l'extension des revenus de base à l'ensemble des bénéficiaires de l'aide sociale.
5. Il est recommandé que le gouvernement du Québec accorde les crédits nécessaires pour capitaliser un fonds de fonds à la hauteur de 100 M\$ au sein de la Fiducie du chantier de l'économie sociale pour soutenir les outils financiers émergents dans l'écosystème de la finance solidaire.
6. Il est recommandé que le gouvernement du Québec accorde les crédits nécessaires pour financer un fonds de résilience à la hauteur de 10 M\$ qui permettent aux entreprises d'économie sociale de poursuivre leur adaptation à la nouvelle réalité économique

LISTE DES MEMBRES DU COLLECTIF DES ENTREPRISES D'INSERTION DU QUÉBEC (CEIQ)

